

COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL

PREMIÈRE ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DE L'ANNÉE 2023

Jeudi 7 septembre 2023, salle D-225, à 17 h, sous la présidence de monsieur François Dornier.

PRÉSENCES

M. François Dornier
M. Raymond Lacroix
M. Pierre-Luc Michaud
M. Kurt Vignola

PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Myriam Michaud, secrétaire d'assemblée

23-12.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, le président, M. François Dornier, souhaite la bienvenue aux membres.

23-12.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. François Dornier, président, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

23-12.03 NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE OU DIRECTEUR DES RESSOURCES MATÉRIELLES (DRM) : POUR ADOPTION

Lors de la séance du 7 février 2023, le conseil d'administration procédait à la création de la Direction des ressources matérielles (DRM) ainsi qu'à la formation du comité de sélection pour la dotation du poste de ladite direction (CA23-01.16).

Afin d'amorcer le processus de dotation, l'offre d'emploi fut publiée une première fois le 20 février ainsi qu'une deuxième fois le 20 mars, et ce afin d'obtenir un plus grand bassin de candidats potentiels. Le processus n'ayant pas été conclu au terme du deuxième processus, un troisième concours fut publié le 20 juin dernier.

Le comité de sélection, créé conformément à l'article 11.4 g) de la Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-7 du Cahier de gestion), procéda ensuite à des entrevues.

Au terme du processus de sélection, le comité est parvenu de façon unanime à faire une recommandation.

CONSIDÉRANT la vacance du poste ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-7 du Cahier de gestion) et celles de la Politique locale de gestion concernant le personnel cadre (catégorie D-4 du Cahier de gestion) ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection ;

Il est recommandé de procéder à la nomination de madame Stéphanie Bois à titre de directrice des Ressources matérielles.

La date d'entrée en fonction est prévue le 18 septembre 2023.

Il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la nomination de madame Stéphanie Bois à titre de directrice des Ressources matérielles.

23-12.04 NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATRICE OU COORDONNATEUR À LA DIRECTION DES AFFAIRES ÉTUDIANTES (DAÉ) : POUR ADOPTION

En vertu de la délégation temporaire de pouvoir pour la période estivale accordée par le conseil d'administration au comité exécutif lors de la séance du 27 juin 2023 (CA23-06.22), le comité exécutif procédait à la création du comité de sélection pour le poste de coordonnatrice ou coordonnateur à la Direction des affaires étudiantes (CE23-10.13A).

Afin d'amorcer le processus de dotation du poste en question, l'offre d'emploi fut publiée le 3 juillet dernier et le comité de sélection, créé conformément à l'article 11.4 f) de la Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-7 du Cahier de gestion), procéda ensuite à des entrevues.

Au terme du processus de sélection, le comité est parvenu de façon unanime à faire une recommandation.

CONSIDÉRANT la vacance du poste ;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-7 du Cahier de gestion) et celles de la Politique locale de gestion concernant le personnel cadre (catégorie D-4 du Cahier de gestion) ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection ;

Il est recommandé de procéder à la nomination de madame Annie-France Pelletier à titre de coordonnatrice à la Direction des affaires étudiantes.

La date d'entrée en fonction est à déterminer.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Raymond Lacroix et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la nomination de madame Annie-France Pelletier à titre de coordonnatrice à la Direction des affaires étudiantes.

23-12.05 FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE OU DIRECTEUR ADJOINT AU BUREAU DE PROMOTION, INFORMATION ET COMMUNICATION (BIP) : POUR ADOPTION

Le document est déposé séance tenante pour adoption.

La titulaire du poste de direction adjointe au BIP, madame Annie-France Pelletier, a obtenu le poste de coordonnatrice à la Direction des affaires étudiantes. Le poste de direction adjointe au BIP sera donc vacant d'ici les prochaines semaines.

Ainsi, afin d'amorcer le processus de dotation, un comité de sélection doit être créé.

La Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-7 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 11.4 f que « pour les emplois de cadres de niveau coordonnateur, un comité de sélection composé du supérieur immédiat, du directeur ou de la directrice des Ressources humaines (responsable du comité), d'un membre externe nommé par le comité exécutif du Collège et d'une représentante ou d'un représentant de l'Association locale du personnel cadre, examine les candidatures reçues ».

Par ailleurs, la Politique locale de gestion concernant le personnel cadre (catégorie D-4 du Cahier de gestion) prévoit à l'article 9.3.1 que « le comité local (l'Association locale des cadres) est invité à désigner un membre à tout comité de sélection du personnel cadre ».

CONSIDÉRANT la vacance du poste à compter à venir ;

CONSIDÉRANT les règles de la Politique de dotation en ressources humaines (catégorie D-7 du Cahier de gestion) ainsi que celles de la Politique locale de gestion concernant le personnel cadre (catégorie D-4 du Cahier de gestion) ;

Il est recommandé de former le comité de sélection et de désigner monsieur Pierre-Luc Michaud comme membre externe nommé par le comité exécutif.

Il est PROPOSÉ par Raymond Lacroix, APPUYÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de former le comité de sélection et de désigner monsieur Pierre-Luc Michaud comme membre externe nommé par le comité exécutif.

23-12.06 VARIA

M. Kurt Vignola fait un court résumé sur la rentrée des étudiantes et étudiants de l'international et mentionne que tout s'est bien passé et que cette journée était pleine de bonne humeur. Le principal défi aura été de loger tous ces étudiants ce que nous avons réussi avec succès grâce à la grande collaboration de monsieur Ugo Leblanc, directeur de la DAÉ.

23-12.07 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 17 h 45.

Le président
(M. François Dornier)

La secrétaire d'assemblée
(Mme Myriam Michaud)